|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23-ADD/13-F** |
| **25 octobre 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

DÉCISION 635

(adoptée à la première séance plénière)

Dates et durée des sessions de 2024, 2025 et 2026 du Conseil
et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil
et des Groupes d'experts de 2024, 2025 et 2026

Le Conseil de l'UIT,

ayant à l'esprit

*a)* la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil est chargé "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre";

*b)* la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle "l'Union et ses États Membres devraient tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil";

*c)* la Décision 619 relative aux locaux du siège adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil,

rappelant

la Décision 626 (C22) du Conseil, aux termes de laquelle les dates et la durée des sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour 2023, 2024 et 2025 ont été confirmées,

considérant

la nécessité de planifier, dans toute la mesure possible, les sessions ordinaires du Conseil autour des mêmes dates chaque année, afin de faciliter l'organisation des autres manifestations de l'UIT,

considérant en outre

la nécessité d'organiser suffisamment tôt la session ordinaire du Conseil, l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), afin que les rapports du Conseil destinés à être examinés plus avant lors de la PP puissent être publiés suffisamment à l'avance,

soulignant

que la planification des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) au cours des trois prochaines années permettrait non seulement d'améliorer la planification générale des manifestations de l'UIT, mais aussi de réduire le risque de chevauchement,

reconnaissant

les contraintes liées à la disponibilité des salles de réunion pendant la démolition et la phase de construction initiale des locaux du siège,

ayant à l'esprit

la Décision 11 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la création et à la gestion des groupes de travail du Conseil, qui se réfère à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence sur les possibilités de réduction des charges,

décide

1 que la session de 2024 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 22 janvier au vendredi 2 février;

– **session de 2024 du** **Conseil: du mardi 4 juin au vendredi 14 juin 2024**;

– seconde série de réunions: du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024;

2 que la session de 2025 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions: du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025;

– **session de 2025 du** **Conseil: du mardi 1er juillet au vendredi 11 juillet 2025**;

– seconde série de réunions: du lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre 2025;

3 que la session ordinaire de 2026 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et a série de réunions des GTC et des EG associée auront lieu aux dates suivantes:

– série unique de réunions: du lundi 12 janvier et vendredi 23 janvier 2026;

– **session de 2026 du Conseil:** **du mardi 28 avril au vendredi 8 mai 2026**, la séance finale devant se tenir le samedi précédant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2026.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_